Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210930-105_21PAE_ARMEE-DE

105/2021

Communauté de Communes Aspres

DELIBERATION
du
Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents **: 30**
Nombre de votants **: 38**
Date de convocation: **23 Septembre 2021**

OBJET : CONVENTION MINISTERE DES ARMEES POUR PERIODE D'ADAPTATION EN ENTREPRISE

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **30 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – DELGADO, GUILLOU (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – GERICAULT (Oms) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, BOURRAT, LEMORT, BATARD, RAYNAL, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations :
P.MAURAN (Montauriol) à A.BEZIAN
F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
T.VOISIN (Thuir) à R.ATTARD
JM.LAVAIL(Thuir) à R.LEMORT
S.ADROGUER-CASSASAYAS (Thuir) à N.GONZALEZ
N.MON (Thuir) à B.BATARD
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
R.PEREZ (Thuir) à S.RAYNAL

Absents:
P.BELLEGARDE (Passa)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 17 Juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Communauté de Communes des Aspres
Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex
Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78
e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210930-105_21PAE_ARMEE-DE

105/2021

CONVENTION AVEC LE MINISTERE DES ARMEES : PERIODE D'ADAPTATION EN ENTREPRISE

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1, permettant le recrutement d'agent contractuel pour assurer le remplacement temporaire d'un agent ;

VU le tableau des effectifs de la Communauté de Communes des Aspres ;

CONSIDERANT la mise en disponibilité d'un agent comptable nécessitant compléter l'équipe de la Communauté de Communes des Aspres par un recrutement prévu au 1er Novembre 2021

Le Président **PRESENTE** le dispositif de stage dénommé « Période d'adaptation en entreprise », prévu par le Ministère des Armées pour ses militaires en congé de reconversion, et **EXPLIQUE** que ce type de passerelle entre fonctions publiques est accompagné financièrement par le Ministère des Armées pour une durée de 4 mois, prenant en charge le salaire de l'agent sur une période dite d'adaptation en entreprise.

N'appelant pas d'observation, Il **PROPOSE** au Conseil d'approuver ladite convention, afin que le traitement de l'agent à recruter soit pris en charge par son ministère de rattachement pour les 4 premiers mois de son contrat.

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

APPROUVE la convention de Période d'Adaptation en entreprise, avec le Ministère des Armées, pour le recrutement à venir d'un agent militaire au poste d'agent comptable,

AUTORISE le Président à signer la convention définitive à intervenir, ainsi que toutes pièces nécessaires à ce dossier

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE